

Nations Unies

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DIX-NEUVIÈME SESSION

Documents officiels



1296^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Mercredi 9 décembre 1964,
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour provisoire:

Discussion générale (suite)

Discours de M. Mazigh (Libye)	1
Discours de M. Khoman (Thaïlande)	5
Discours de M. Eban (Israël)	8
Discours de M. Haekkerup (Danemark)	14
Intervention du représentant de l'Irak	18

Président: M. Alex QUAISON-SACKY
(Ghana).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISoire

Discussion générale (suite)

1. M. MAZIGH (Libye) [traduit de l'anglais]: J'ai le grand plaisir d'exprimer à l'Assemblée générale les sentiments d'estime et de respect de mon pays et de vous présenter, Monsieur le Président, mes plus vives félicitations pour votre élection à l'unanimité à la présidence. Il a été ainsi rendu hommage à vos brillantes qualités de diplomate expérimenté, ainsi qu'à votre pays, avec lequel nous entretenons les relations les plus cordiales et les plus fraternelles. Nous sommes fiers, en tant qu'Africains, de votre élection. Nous nous réjouissons de voir conféré, pour la deuxième fois, à un Africain l'honneur de présider l'Assemblée. Ce grand honneur rejaillit sur de nombreux pays Membres qui sont relativement nouveaux parmi nous. Je suis certain, Monsieur le Président, que, sous votre direction éclairée, les travaux de la dix-neuvième session seront menés dans un esprit de compréhension, de tolérance et de coopération qui contribuera au succès de notre assemblée.

2. Je saisis cette occasion, Monsieur le Président, pour exprimer à votre éminent prédécesseur, M. Carlos Sosa Rodríguez, l'hommage de ma délégation et sa gratitude pour la distinction et la compétence avec laquelle il a présidé nos délibérations.

3. Trois nouveaux pays indépendants — le Malawi, Malte et la Zambie — viennent de se joindre à nous. Ma délégation est très heureuse de leur souhaiter la bienvenue. Nous sommes persuadés qu'ils apporteront leur contribution à la paix mondiale et défendront avec fermeté les principes de la Charte des Nations Unies. La Libye a des relations amicales et étroites avec chacun de ces trois Etats et coopérera avec eux aux mêmes fins.

4. Depuis la fondation de notre grande organisation, le monde a traversé des crises qui ont menacé l'avenir de l'humanité, mais heureusement plusieurs de ces crises ont trouvé ici une solution. Un nouveau chapitre

s'est ouvert dans l'histoire de l'humanité, où de nouvelles attitudes internationales se sont fait jour et où nos réactions devant les événements politiques sont différentes. La crainte d'une troisième guerre mondiale a provoqué dans tous les pays, grands ou non, puissants ou non, un immense désir de paix, de compréhension et de coopération, et a renforcé la conviction qu'il est nécessaire que les principes de la Charte soient observés.

5. Nous rendons hommage à l'Organisation des Nations Unies pour ses grands efforts et pour ses réalisations, qui ont transformé les préparatifs de guerre en des conférences de paix et de désarmement, et la politique d'exploitation colonialiste en des mouvements de libération et de coopération.

6. On voit maintenant s'effondrer la politique indigne qui classait les êtres humains en catégories et considérait une race comme supérieure à d'autres, parce que l'idée de l'égalité des hommes, quelles que soient leur race, leurs croyances et leur couleur, a une immense force morale. Par suite de cette grande transformation, le spectre du colonialisme disparaît dans la plupart des parties du monde. Depuis la fondation des Nations Unies, plus de 50 pays ont accédé à l'indépendance et sont devenus Membres de l'Organisation, où ils aident maintenant à façonner un monde nouveau.

7. Par de nombreuses résolutions qu'elle a adoptées en s'inspirant des principes de la Charte, sur des questions politiques, économiques et sociales, l'Assemblée générale a traduit le désir de l'humanité que les Nations Unies soient une force effective de maintien de la paix et de la sécurité dans le monde et un moyen de coopération entre les hommes. Malgré l'arrogant refus de certains Etats Membres de coopérer avec les Nations Unies et de donner suite à leurs résolutions, notre organisation a des réalisations très positives à son actif.

8. La crise financière qui menace de paralyser les Nations Unies nous préoccupe tous. Notre monde ne pourrait connaître de paix et de stabilité sans les Nations Unies. Ma délégation espère sincèrement qu'une solution sage et durable sera rapidement trouvée à cette crise, afin que l'existence de notre organisation ne soit pas mise en péril par des conflits ou rivalités entre grandes puissances.

9. Je tiens à dire ici combien ma délégation sait gré au Secrétaire général ainsi qu'à tous ceux qui lui apportent un concours de leurs efforts pour trouver une solution acceptable de ce problème.

10. La Libye est encouragée en songeant que nous célébrerons l'an prochain le vingtième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies.

En pensant à cet heureux événement, elle fait des vœux pour que 1965 voie la réalisation des aspirations de tous ceux qui ne jouissent pas encore des droits fondamentaux et des libertés essentielles de l'homme.

11. La dernière session de l'Assemblée générale a été marquée par un tournant dans la recherche de la paix: le nombre des Etats Membres des Nations Unies adhérant au traité d'interdiction des essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau a alors dépassé 100. Cet encourageant résultat a amené l'Assemblée à inviter le Comité des dix-huit puissances pour le désarmement à reprendre, avec énergie et détermination, ses négociations sur le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace [résolution 1908 (XVIII)]. Bien que le Comité des Dix-Huit se soit réuni à Genève pendant près de six mois, aucun progrès appréciable n'y a été réalisé, malgré les efforts que les représentants des pays neutres y ont déployés pour rapprocher les points de vue des grandes puissances.

12. Si grandes que soient les difficultés de la négociation d'un accord sur une question aussi importante, l'élimination progressive des armes nucléaires, nous en sommes fermement convaincus, est une condition indispensable du désarmement général et complet. Aujourd'hui plus que jamais, il est impératif de conclure un accord interdisant tous les essais nucléaires, empêchant la diffusion des armes nucléaires et mettant un terme à la course aux armements.

13. La Conférence des pays non alignés^{1/} qui s'est tenue au Caire en octobre dernier a exprimé la conviction que l'organisation d'une conférence mondiale du désarmement sous les auspices des Nations Unies, à laquelle tous les pays seraient invités, appuierait puissamment les efforts qui sont en cours en vue de déclencher le processus de désarmement. La Conférence au sommet des Etats africains^{2/}, qui s'était également tenue au Caire, en juillet dernier, avait déjà fait savoir que les Etats africains étaient disposés à adhérer à un traité international qui serait conclu sous les auspices des Nations Unies afin d'empêcher la fabrication ou l'acquisition d'armes nucléaires.

14. Ma délégation est convaincue que tout retard dans la conclusion de tels accords accroîtrait encore les difficultés actuelles, parce qu'un plus grand nombre d'Etats posséderaient des armes nucléaires, et elle demande donc à l'Assemblée générale d'approuver les déclarations de la Conférence au sommet des Etats africains et de convoquer une conférence internationale pour la conclusion d'un traité international aux fins que j'ai dites. Il est important, à notre avis, que tous les pays possédant des armes nucléaires participent à cette conférence. Ma délégation est convaincue que l'énergie atomique, si elle est utilisée à des fins pacifiques, peut beaucoup contribuer au bonheur et au bien-être de l'humanité.

15. Au moment où l'Organisation des Nations Unies déploie tant d'efforts pour la libération des pays colonisés et où nous voyons ces pays accéder l'un après l'autre à l'indépendance et se joindre à nous, il est regrettable d'avoir à constater qu'il est toujours des peuples qui luttent pour la reconnaissance de leurs droits fondamentaux. L'un de ces peuples est le peuple arabe de Palestine, qui, ayant subi une injustice, ayant été victime d'une agression et chassé de sa patrie, vit maintenant en exil, douloureusement dispersé.

16. La question de Palestine, qui est la tragédie du peuple palestinien, s'étale tout au long des documents des Nations Unies et nous allons maintenant en discuter pour la dix-septième fois. Depuis le début de cette tragédie, bien des nations ont accédé à l'indépendance, mais les Palestiniens chassés de leur pays attendent toujours la justice qui leur est due et demandent à l'Organisation la réparation des torts qu'ils ont subis.

17. Le triste sort qui est celui du peuple arabe de Palestine, navrant chapitre de l'histoire de l'humanité, ne peut durer plus longtemps. Alors que tant d'efforts sont faits par notre organisation pour que les peuples asservis retrouvent leur dignité de nation, nous ne devons pas oublier l'obligation morale qui s'impose à nous d'aider les Palestiniens à recouvrer leur patrie. En les libérant de leurs souffrances, morales et matérielles, nous mettrons fin à un chapitre de l'histoire moderne qui est une honte pour la conscience humaine. Si nous ne nous hâtons pas de trouver une juste solution à ce problème, la tension et l'instabilité régneront toujours dans cette région, où elles menacent gravement la paix et la sécurité.

18. Il ne s'agit pas d'une simple affaire de réfugiés, mais du sort de tout un peuple, chassé de son pays par une nouvelle forme de colonialisme, en plein XXème siècle. L'impérialisme sioniste a rassemblé en Palestine des aventuriers de pays étrangers, au nom d'une mystique qui les dégage de toute responsabilité pour leurs crimes et ils ont déraciné les habitants légitimes de la Palestine, leur ont volé leurs terres et leurs biens et les ont chassés de leur patrie.

19. Je n'ai pas besoin de rappeler les détails de cette tragédie, mais je tiens à souligner que 1'200'000 êtres humains en détresse, qui ne vivent que de la charité internationale, font appel à nous pour obtenir notre aide et la justice. Dans son rapport à l'Assemblée générale, le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine a écrit ce qui suit:

"Le fait est qu'une grande partie des réfugiés vivent encore aujourd'hui dans une extrême misère, dans des conditions souvent affligeantes et parfois effroyables. Malgré les efforts persistants de l'Office, des gouvernements des pays d'accueil et d'institutions charitables, il y a des familles qui vivent encore dans des locaux qui ne devraient pas être habités par des êtres humains: certaines dans des caves humides, d'autres dans des taudis qui menacent ruine, d'autres encore entassées dans des baraquements." [A/5813, par. 9.]

^{1/} Deuxième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue au Caire du 5 au 10 octobre 1964.

^{2/} Première session de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue au Caire du 17 au 21 juillet 1964.

Ce paragraphe donne une idée du dénuement de ces malheureux, de ce que sont leurs souffrances matérielles, et nous pouvons imaginer ce qu'est leur désespoir lorsqu'ils songent, désemparés, que leurs terres, leurs maisons et leurs biens sont occupés par des intrus.

20. Jamais, sans doute, aucun peuple n'a subi de tragédie plus terrible que celle du peuple arabe de Palestine. Et il tient notre organisation pour responsable de ses malheurs.

21. Deux cent mille enfants sont nés dans les camps de ces réfugiés et sont élevés dans le dénuement et la détresse morale. Quoi que fasse pour eux l'Office, il ne pourra, tant qu'ils seront bannis de leur pays, parvenir à soulager leur amertume et effacer la haine qu'ils portent à ceux qui sont la cause de tant de souffrances. Comment pourrions-nous attendre de cette génération nouvelle qu'elle puisse croire dans les principes de la Charte des Nations Unies et veuille les défendre, alors que notre organisation a failli jusqu'à présent au devoir qu'elle a de rétablir les Arabes de Palestine dans leurs droits?

22. L'Organisation pour la libération de la Palestine, créée cette année même, est l'expression de la volonté des Palestiniens de défendre leurs droits. Elle est leur légitime porte-parole et son existence même constitue un démenti de la thèse du sionisme international selon laquelle il n'existerait pas de problème palestinien. Le fait est que ce problème existe, et les Palestiniens sont résolus à réaliser leurs aspirations nationales.

23. Un fait important de l'année en cours est que la Conférence des pays non alignés a adopté une résolution concernant la Palestine, dont le texte est le suivant:

"La Conférence condamne la politique impérialiste suivie au Moyen-Orient et, en conformité avec la Charte des Nations Unies, décide:

"1) D'appuyer le rétablissement complet du peuple arabe de Palestine dans tous les droits qu'il a sur sa patrie, ainsi que son droit inaliénable à l'auto-détermination;

"2) De proclamer son appui complet au peuple arabe de Palestine dans la lutte qu'il mène pour se libérer du colonialisme et du racisme." [A/5763, sect. I.]

24. Cet appui sans équivoque d'un groupe de pays qui représentent près de la moitié des Membres actuels de notre organisation revêt d'autant plus d'importance que le nombre de ces pays est plus élevé que celui des pays qui, en 1948, ont voté pour la résolution injuste sur la Palestine. On peut dire que, si, en 1948, les Nations Unies avaient la même composition qu'aujourd'hui, cette résolution n'aurait pas été adoptée, car aucune nation jouissant d'une liberté chèrement acquise n'aurait consenti à infliger un tel jugement à tout un peuple.

25. Ma délégation espère sincèrement que cette assemblée s'inspirera de la résolution adoptée par les pays non alignés et qu'elle répondra à l'attente des Palestiniens dispersés en les rétablissant dans les

droits à leur patrie et en leur accordant l'auto-détermination.

26. Mon pays est fermement convaincu que la liberté est un droit naturel qui appartient à tous les hommes, sans distinction de race ou de religion. Tout déni de ce droit est une violation des principes garantis par la Charte des Nations Unies. Il est donc déplorable de constater qu'un Etat Membre qui se plaît à rappeler qu'il est l'un des Membres fondateurs de notre organisation persiste à violer avec impunité ce principe sacré.

27. Le Gouvernement sud-africain, qui pratique une odieuse politique de discrimination raciale, la politique d'apartheid, n'a cessé de refuser de se conformer aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité l'invitant à mettre fin à son oppression de la majorité africaine de la population. Les nationalistes africains qui s'opposent à la politique d'apartheid sont arrêtés, soumis à un simulacre de jugement et condamnés à la peine capitale. Lorsque le sort fait à ces innocents a alarmé l'opinion mondiale, le Gouvernement sud-africain est resté sourd aux appels pressants que lui ont adressés le Secrétaire général des Nations Unies et de nombreux chefs d'Etat pour qu'il épargne la vie des condamnés. Ces nationalistes ont été exécutés sans pitié.

28. Ma délégation est convaincue qu'à moins que des mesures plus positives et plus efficaces ne soient prises contre ce gouvernement pour l'obliger à renoncer à sa politique insensée d'autres crimes seront perpétrés et la situation en Afrique du Sud deviendra plus explosive encore, ce qui mettra en danger la paix et la sécurité sur le continent africain. Nous pensons que les recommandations du Groupe d'experts créé par la résolution du Conseil de sécurité du 4 décembre 1963^{3/} et celles du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine [voir A/5692 et A/5707] aideront l'Assemblée générale à trouver une solution juste à ce problème.

29. La situation existant en Rhodésie du Sud est une source de vives préoccupations, pour l'Afrique et ailleurs, en raison de la volonté du gouvernement de colons européens de proclamer unilatéralement l'indépendance du territoire. Il est très regrettable que les dirigeants de Salisbury croient toujours pouvoir perpétuer la domination par les blancs de la majorité africaine, pour qu'elle puisse être exploitée à leurs fins égoïstes. Ils continuent ainsi à braver les Nations Unies, qui, par de nombreuses résolutions, ont réaffirmé le principe du gouvernement par la majorité.

30. La délégation libyenne tient à exprimer sa satisfaction des déclarations récentes par lesquelles le Gouvernement britannique et certains autres gouvernements ont mis en garde de façon énergique le Gouvernement de la Rhodésie du Sud contre une proclamation unilatérale d'indépendance. Ma délégation souhaite vivement que les Nations Unies aient une attitude ferme envers les dirigeants de Salisbury, pour empêcher une proclamation unilatérale d'indépendance, et elle espère qu'une conférence constitu-

^{3/} Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-neuvième année, Supplément d'avril, mai et juin 1964, document S/5471.

tionnelle, à laquelle prendront part tous les partis politiques de Rhodésie du Sud, sera convoquée pour l'élaboration d'une constitution fondée sur le principe "à chacun une voix".

31. Bien que notre organisation ait affirmé dans de nombreuses résolutions que la sujétion de peuples à une domination et à une exploitation étrangères est contraire à la Déclaration universelle des droits de l'homme et à la Charte des Nations Unies, et constitue un obstacle à la paix et à la stabilité dans le monde, le fait est, malheureusement, que certaines puissances coloniales continuent à faire fi de ces résolutions. Elles entendent maintenir des peuples sous leur domination, en Afrique, en Asie et ailleurs, et n'hésitent pas à utiliser tous les moyens de répression pour écraser les mouvements de libération dans leurs colonies.

32. Le porte-drapeau de ces puissances coloniales est le Portugal, qui mène une guerre d'extermination en Angola, au Mozambique et en Guinée dite portugaise. La Libye salue la lutte héroïque des mouvements de libération dans ces territoires, qui ont toute sa sympathie. Elle déplore que le Portugal refuse de renoncer à sa politique colonialiste et reste sourd à la voix de la raison et de la justice, en dépit des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

33. Comme la situation continue à s'aggraver dans les territoires administrés par le Portugal, nous estimons qu'il est maintenant impératif que l'Organisation prenne des mesures plus efficaces et plus radicales pour obliger le Portugal à se conformer à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, afin que l'Angola, le Mozambique et les autres territoires accèdent à l'indépendance et puissent se joindre à nous en tant qu'Etats Membres.

34. Je passe maintenant à la question du Sud-Ouest africain, territoire sous mandat. Pendant combien de temps encore sa malheureuse population restera-t-elle isolée du reste du monde? L'Afrique du Sud a failli à sa mission de puissance mandataire, qui lui imposait de conduire à l'autodétermination et à l'indépendance les habitants du territoire. La Libye espère donc vivement que le peuple du Sud-Ouest africain sera bientôt libéré du joug du colonialisme et que les Nations Unies l'aideront à réaliser ses aspirations nationales.

35. Le problème d'Aden, qui suscite beaucoup d'inquiétude et de préoccupations, est un problème qu'il est urgent de résoudre d'une manière qui réponde aux aspirations d'autodétermination et d'indépendance des habitants du territoire. La Libye est fermement convaincue du droit du peuple d'Aden à la liberté et à l'indépendance, et elle espère que les Nations Unies prendront des mesures positives garantissant la réalisation des aspirations nationales du peuple d'Aden.

36. En ce qui concerne la question d'Oman, qui est à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité depuis 1957, nous regrettons qu'aucun progrès n'ait été accompli dans la voie d'une solution équitable. Le peuple omanais attend de l'Organisation la justice qui lui permettra d'exercer son droit d'autodétermination. Ma délégation espère ardemment que cette question recevra pendant la session toute

l'attention qu'elle mérite, afin que l'attente du peuple omanais ne soit pas déçue.

37. La Libye suit avec anxiété les regrettables événements de Chypre, où les habitants sont dressés les uns contre les autres. Ma délégation espère sincèrement que cette hostilité entre frères cessera bientôt et que, grâce aux bons offices des Nations Unies, une solution pacifique permettra aux Chypriotes de retrouver une vie de paix et d'harmonie et de travailler ensemble au progrès et à la prospérité de leur pays.

38. La délégation libyenne tient à exprimer sa satisfaction et sa gratitude aux Nations Unies pour la résolution inspirée par la justice que l'Assemblée générale a adoptée à sa dernière session concernant l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social [résolution 1991 A et B (XVIII)]. Le but de cette résolution est une répartition équitable des sièges dans ces deux organes, qui permettra à l'Afrique et à l'Asie de jouer un rôle important dans les affaires du monde.

39. Il est regrettable que de nombreux Etats Membres n'aient pas encore ratifié cet amendement à la Charte. Ma délégation espère donc que ces Etats se hâteront de le faire. Elle adresse à cet égard un appel aux grandes puissances qui sont membres permanents du Conseil de sécurité, pour leur demander de donner l'exemple en procédant à cette ratification le plus tôt possible.

40. Pour la stabilité de la paix internationale, il est nécessaire que les échanges et les relations économiques entre les pays reposent sur des bases nouvelles. Il faut s'attacher à réduire et à faire disparaître l'écart aujourd'hui grandissant entre les niveaux de vie et revenus des pays en voie de développement et ceux des pays industriellement avancés. La conscience de cette nécessité s'est affirmée à Genève au cours de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, ce qui a constitué un tournant historique de la coopération internationale. La Conférence a trouvé un appui sans réserve auprès des pays en voie de développement, sur les plans régional et mondial. Les résolutions et recommandations adoptées ont affirmé que c'est par des efforts nouveaux de coopération économique internationale que peuvent être atteints les objectifs économiques de la Charte des Nations Unies. Ces efforts devraient viser à accélérer le développement économique et à assurer une répartition équitable des avantages de la coopération.

41. Les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement n'ont pas tout à fait répondu à l'attente des pays en voie de développement, bien que ces pays y aient vu un pas en avant dans la création de bases nouvelles pour les relations économiques entre les peuples du monde. Les résultats obtenus aideront ainsi à résoudre les problèmes du commerce et du développement d'une manière plus efficace et plus rapide.

42. En terminant, j'ai l'agréable devoir d'exprimer aux représentants des Etats Membres les vœux que forment mon auguste souverain ainsi que le peuple et le Gouvernement libyens pour le plein succès des délibérations de l'Assemblée. J'espère vivement que

la présente session va être marquée par un effort redoublé de compréhension et de coopération entre toutes les nations. Un tel effort aiderait certainement beaucoup à surmonter toutes les difficultés que nous pourrions rencontrer. Il constituerait un facteur déterminant dans la recherche des justes solutions à apporter aux problèmes examinés par l'Assemblée, et il nous permettrait de renforcer notre organisation pour la mettre mieux en mesure de construire le monde meilleur où régneront la paix, la collaboration, le bonheur et la prospérité.

43. M. KHOMAN (Thaïlande) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, je désire tout d'abord vous présenter les chaleureuses félicitations de ma délégation pour votre élection aux hautes fonctions de Président de l'Assemblée générale. Votre élection est significative à plusieurs titres: elle l'est pour vous-même, évidemment, mais l'est aussi pour votre pays et l'est également pour votre continent, l'Afrique. Je suis certain que vos éminentes qualités personnelles et vos talents contribueront à assurer le succès de nos délibérations.

44. Après beaucoup d'hésitations, la dix-neuvième session de l'Assemblée générale s'est réunie, dans l'incertitude et avec un retard de deux mois sur sa date d'ouverture habituelle. Nous avons accepté ce long retard dans l'espoir que le temps permettrait d'aplanir les difficultés, et nous voici maintenant à cette assemblée comme nous n'avions jamais été auparavant, le cœur lourd et sachant que quelque chose ne va pas dans l'Organisation des Nations Unies. Elle traverse, on peut dire, l'un des moments les plus critiques de son histoire.

45. Contrairement à notre espoir et à notre attente, ces deux mois n'ont permis d'obtenir aucun résultat. Le problème demeure. La perspective d'une solution acceptable pour tous est toujours incertaine. Nous ne pouvons tirer de satisfaction que du fait que, grâce aux efforts persistants du Secrétaire général et de nombreuses autres personnalités, cette session a pu s'ouvrir dans un calme apparent et l'affrontement attendu a été évité pour le moment, ou plus exactement revêt la forme d'un curieux silence. De délicates négociations devront se poursuivre avant que nous puissions être certains que notre malade, l'Organisation des Nations Unies, est hors de danger.

46. Le problème, cette fois, n'est pas une tension internationale aiguë, une crise mondiale ou un conflit armé. Ce n'est qu'un vulgaire problème financier, celui d'une organisation qui n'a pas assez d'argent pour faire face à ses dépenses, parce que certains de ses membres refusent de s'acquitter de leurs devoirs sous prétexte qu'ils ont désapprouvé certaines des dépenses. Dans une organisation quelconque, il n'y aurait pas eu de difficultés; l'affaire aurait été tranchée par simple application du règlement. Mais, comme notre organisation est une organisation mondiale dont les membres sont des Etats souverains, le problème a pris des proportions excessives et il risque, vu son acuité, d'avoir des incidences qui pourraient sérieusement affecter la situation internationale.

47. Il s'agit, certes, d'une situation sans précédent et qu'un public peu averti peut trouver difficile à

comprendre. D'une manière générale, le monde extérieur a souvent entendu dire qu'une organisation internationale comme la nôtre était aux prises avec de très importants problèmes politiques qui, faute de solution, pourraient entraîner son effondrement. Mais le dilemme devant lequel nous nous trouvons n'est que celui de la question de l'argent qu'il faut pour financer l'Organisation. Comment, dès lors, expliquer à tant de millions d'hommes qui mettent leurs espoirs dans les Nations Unies qu'au moment où nous avons à étudier et à résoudre des problèmes internationaux pressants l'Organisation mondiale doit laisser ces problèmes de côté, en attendant d'avoir réussi à résoudre ses difficultés financières?

48. Ce disant, je puis naturellement assurer l'Assemblée générale que ma délégation se rend pleinement compte que le problème, bien qu'il semble être seulement d'ordre financier, a néanmoins des aspects juridiques et politiques. Mais, si tous les Membres pensaient à l'avenir et à l'efficacité de notre organisation, ils auraient empêché ce problème de s'aggraver comme il l'a fait ou, du moins, ils ne permettraient pas que ce problème paralyse toute notre organisation. Elle a déjà beaucoup souffert de l'état de choses actuel, mais il n'est pas trop tard pour y remédier. Un geste simple et généreux de quelques Membres, qui serait fait sans préjudice de leur thèse, pourrait épargner à notre organisation de graves difficultés.

49. Ma délégation espère donc très sincèrement qu'en ayant cet objectif présent à l'esprit et tout en faisant les réserves nécessaires quant à la position de leurs pays ces Etats Membres voudront bien verser à l'Organisation des dons ou contributions volontaires qui permettront d'éviter l'application des dispositions pertinentes de la Charte. On gagnerait ainsi du temps pour étudier et discuter le problème plus avant, en ce qui concerne non seulement le passé et le présent, mais aussi l'avenir. Cette tâche pourrait être confiée aux organes appropriés ou, si besoin est, à des organes nouveaux. Une fois le problème ainsi réglé provisoirement, l'Assemblée générale pourrait passer immédiatement à l'examen de ses autres questions urgentes.

50. Ma délégation ose espérer que c'est ainsi que l'Assemblée va procéder. Nous montrerons, ce faisant, que nous sommes profondément conscients de nos responsabilités et nous rehausserons l'autorité de notre organisation. S'il arrivait, par suite de l'intransigeance ou d'un manque de compréhension et de bonne volonté, que tous les efforts de règlement concerté aboutissent à un échec, ma délégation se verrait obligée de se prononcer pour l'application des dispositions de la Charte, car une dérogation à ces dispositions ne pourrait avoir que les plus graves conséquences pour l'avenir de notre organisation.

51. Bien que la question financière soit celle qui a le plus retenu jusqu'ici l'attention, les problèmes relatifs à la vie internationale et à la vie individuelle des hommes, c'est-à-dire le problème de la paix et celui du bien-être, n'ont rien perdu de leur urgence ni de leur importance.

52. L'année dernière, lorsque nous étions réunis ici, nous avons été soulevés de grands espoirs, les plus grands que nous ayons jamais éprouvés depuis la fin

de la seconde guerre mondiale, en apprenant que plus de cent pays avaient signé le traité d'interdiction des essais d'armes nucléaires. Nous étions réconfortés en pensant que cet accord, bien que partiel, ouvrait peut-être la voie à une attitude plus raisonnable à l'égard du problème du désarmement et que la dissémination de ces terribles armes de destruction massive se trouverait peut-être bientôt arrêtée. Nous avons pensé que ceux qui avaient déjà ces armes en leur possession accepteraient peut-être bientôt de s'entendre entre eux pour ne pas en augmenter la production et pour s'engager à ne pas en faire usage, ce qui réduirait les risques d'un conflit catastrophique pouvant anéantir l'humanité et la civilisation.

53. Mais ces espoirs sont maintenant bien atteints. Un pays puis un autre ont refusé de signer le traité; ils continuent de ne tenir aucun compte des vœux de la très grande majorité des nations civilisées et poursuivent sans vergogne l'objectif qu'ils se sont fixé: forger un puissant instrument de politique nationale.

54. La question se pose donc de savoir si ce mépris de la volonté quasi universelle des nations contrarie les efforts faits pour protéger le monde de la contamination nucléaire et de la dévastation au point de menacer la paix mondiale future. Comme on le voit, il ne s'agit pas d'une question théorique, mais d'une question pratique et pressante. Si certaines nations peuvent s'abstenir d'adhérer au traité d'interdiction des essais d'armes nucléaires et continuer leurs essais nucléaires malgré l'interdiction qui y est stipulée, cet instrument international risque de perdre sa valeur.

55. Même si le traité conserve une certaine importance, des raisons de sécurité nationale pourraient obliger certains des signataires à renoncer à leurs obligations et à entreprendre la fabrication d'armes nucléaires pour se protéger contre d'éventuelles menaces extérieures, ce qui réduirait davantage encore la portée et la valeur du traité. Si une telle fâcheuse tendance se manifestait, le traité serait finalement affaibli au point de perdre tout sens. Quoiqu'il puisse arriver, on peut dire d'ores et déjà que les essais nucléaires effectués depuis la conclusion du traité ont rendu bien difficile, sinon impossible, tout élargissement de sa portée et de son application.

56. On ne parviendra à enrayer cette néfaste évolution que si l'on amène les pays qui n'ont pas signé le traité à en accepter les obligations et à s'associer aux efforts qui sont faits par la quasi-totalité des nations du monde pour empêcher la dissémination des armes nucléaires et interdire finalement, sous un contrôle et une inspection efficaces, la production et l'utilisation de ces armes. C'est ainsi seulement que les efforts en vue d'un véritable désarmement pourront être favorisés et renforcés. C'est ainsi seulement que le monde pourra se sentir à l'abri de la destruction de l'homme par l'homme. Il n'est pas d'objectif plus éminemment souhaitable, et cet objectif ne pourra être réalisé que si notre organisation s'emploie à résoudre le grand problème de notre époque en étant forte du concours des puissances nucléaires. Du succès dépend tout l'avenir de l'humanité. Un échec pourrait sonner le glas de la paix mondiale et de la civilisation.

57. Je n'ai guère parlé encore que du problème de la paix mondiale, qui présente assurément un très grand intérêt pour tous nos pays. Mais il existe également des problèmes régionaux de paix qui, bien que d'une ampleur moindre, affectent peut-être de plus près et plus directement beaucoup de nos pays. Ce sont des problèmes avec lesquels nous sommes aux prises tous les jours et auxquels nous devons consacrer toute notre énergie et toute notre attention, car ils concernent notre indépendance nationale et notre liberté personnelle, notre avenir d'hommes libres et celui des générations futures.

58. Ces problèmes résultent et tiennent leur acuité du fait que certains, non contents d'avoir pu choisir leur propre système économique et politique, entendent l'imposer à d'autres. Ils veulent élargir leurs frontières, étendre leur pouvoir et leur influence, assujettir d'autres peuples à leur autorité et à leur domination. A ces fins, ils n'hésitent pas à employer la force. Le plus souvent cependant, ils préfèrent recourir à toute une gamme de moyens psychologiques et politiques, qui vont d'une propagande ignoble à l'infiltration, à la subversion et à l'insurrection. Ils donnent à leurs agissements le beau nom de "guerre de libération nationale", alors qu'ils ne cherchent qu'à priver, par la force, des peuples ou des nations de leur liberté et de leur indépendance et à les réduire au pire asservissement. Les peuples qui sont actuellement victimes de ces infâmes machinations, comprenant ce qui est en jeu, refusent de croire à une propagande pernicieuse et aux fausses promesses. Ils y résistent avec tous les moyens dont ils disposent et, très souvent, doivent prendre les armes pour défendre leur liberté.

59. C'est là ce qui s'est passé dans la partie du monde d'où je viens, où tant d'hommes vivent sous la menace et le danger, terrorisés et parfois tués parce qu'ils résistent à une tentative d'asservissement. C'est là la raison pour laquelle les peuples du Viet-Nam du Sud et du Laos luttent héroïquement pour pouvoir rester libres et indépendants. Aussi j'espère qu'en cette assemblée, où les petits pays constituent la majorité et où les mots de paix, d'entente et de liberté sont si souvent prononcés, les aspirations de ces peuples héroïques et harassés qui désirent être maîtres de leurs propres destinées seront comprises et appuyées.

60. Ce désir d'être libre de rechercher le bonheur comme on l'entend et de forger sa propre vie n'existe pas seulement en Asie. C'est un désir qui existe partout ailleurs, en Afrique, en Europe aussi, où le peuple allemand, comme beaucoup d'autres peuples, entend avoir et mérite le droit de décider de ses destinées. Pour mon pays, qui connaît depuis très longtemps les bienfaits de la liberté, comme pour ceux qui ont tout récemment accédé à l'indépendance, il n'est pas de cause plus précieuse que celle de la défense de la liberté d'autrui, car nous renforcerons ainsi notre propre liberté et aiderons à éliminer les germes de conflit dans mainte région du monde.

61. A la différence des problèmes d'ampleur mondiale, les problèmes régionaux de paix sont de ceux que les petits pays peuvent aider à résoudre. La solution de ces problèmes contribuera à consolider la paix mondiale. Nous espérons donc que l'Organisa-

tion des Nations Unies, qui compte en son sein tant de petits pays, examinera avec plus d'attention et de sollicitude les questions régionales de paix, qui les concernent de si près et influent beaucoup sur leur bien-être.

62. Pour sa part, la Thaïlande s'est constamment attachée à contribuer au maintien de la paix, de la stabilité et de la concorde dans sa partie du monde. Nous nous sommes appliqués à entretenir des relations de bonne entente avec nos voisins, immédiats ou plus lointains, et nous y avons réussi dans une grande mesure. Quand des désaccords ou des différends opposent certains de nos voisins, nous essayons discrètement, si on nous le demande, de rendre les services qu'ils attendent de nous. Notre désir est de voir éliminer tous les obstacles à des relations normales et pacifiques. Dans les cas où il ne nous a pas encore été possible d'obtenir des résultats positifs, nous nous efforçons d'empêcher les différends de dégénérer en conflits, car l'aggravation d'une crise entre des pays peut avoir des répercussions très étendues.

63. A notre grand regret, la Thaïlande a des difficultés, bien qu'elle s'y applique assidûment, à entretenir de bonnes relations avec un de ses voisins, qui a refusé jusqu'ici d'avoir avec elle des relations amicales et a, par deux fois et pour des motifs très arbitraires, pris l'initiative de rompre ses relations avec elle. Malgré de telles provocations et des actes de harcèlement, la Thaïlande a fait preuve de retenue et n'a épargné aucun effort pour empêcher que ce fâcheux état de choses n'affecte la situation, déjà si troublée, de la région. Le Gouvernement thaïlandais a demandé aux Nations Unies l'envoi d'une mission, qui a joué un rôle utile, ce dont je tiens à remercier l'Organisation.

64. Si le représentant personnel du Secrétaire général, M. Nils Gussing, un Suédois, et ses collègues n'ont pas pu faire davantage et n'ont pas entièrement réussi à atteindre leur objectif, qui était la normalisation des relations entre la Thaïlande et le Cambodge, ce n'est pas faute d'efforts de leur part ou faute de coopération de la part de la Thaïlande, mais parce que le Cambodge a fait preuve d'indifférence et d'inconséquence. Des accords, laborieusement négociés par M. Gussing et qui auraient pu avoir les effets les plus heureux, sont restés inopérants parce que le Cambodge ne les a pas observés.

65. Un exemple typique de ces accords mort-nés est l'accord conclu en 1960 à New York sur la cessation des campagnes d'hostilité de la presse et de la radio. Il a été annoncé à un certain moment que le Gouvernement cambodgien était de nouveau disposé à observer cet accord. Quelques jours après que le Gouvernement thaïlandais a eu déclaré qu'il était toujours disposé, comme par le passé, à s'y conformer, les dirigeants cambodgiens, manquant de nouveau à leurs promesses, ont repris contre mon pays leurs attaques virulentes et injustifiées, qui se sont poursuivies sans relâche jusqu'à présent.

66. Ils ont prétendu notamment que le Cambodge était menacé par la Thaïlande. Ils n'ont naturellement jamais pu prouver ces accusations, ni expliquer pourquoi, si de telles menaces existaient, la mission

Gussing, les divers organismes internationaux ayant un bureau régional en Thaïlande ou les très nombreux observateurs et journalistes étrangers se trouvant dans mon pays n'avaient jamais ni décelé ni signalé ces menaces. Ces accusations étaient inventées de toutes pièces pour tromper, à des fins indignes, un public mal informé.

67. La nation thaïlandaise a constaté, non sans inquiétude et appréhension, qu'il arrive que sa voisine de l'est commette, de connivence avec certaines forces agressives, des actes qui menacent la paix, la sécurité et la liberté dans l'Asie du Sud-Est. Si le peuple et le Gouvernement thaïlandais demeurent calmes et patients, c'est pour ne pas ajouter à la complexité de la situation si troublée qui existe dans la région.

68. Si importants que soient les problèmes de la paix et de la sécurité, on peut dire que les questions du bien-être économique et social et du développement sont aussi, par leur ampleur et leur complexité, de grands problèmes dont dépendent l'ordre et le progrès dans le monde. Alors que des efforts constants ont été faits pour essayer d'éliminer les menaces à la paix et à la sécurité et pour instaurer dans le monde le règne du droit, on n'a pas suffisamment cherché à remédier à l'état chaotique de l'économie mondiale, dominée par quelques pays très industrialisés tandis que le reste du monde vit dans les plus mauvaises conditions.

69. A mesure que le temps passe, l'écart entre ce petit groupe de pays et la multitude de nations sous-développées continue de s'élargir d'une manière alarmante. Plus elles travaillent et produisent, moins elles semblent retirer de leur travail. Selon des évaluations dignes de foi, leur déficit commercial atteindra peut-être dans quelques années le chiffre énorme de 20 milliards de dollars. C'est parce que les termes de l'échange évoluent de façon très défavorable pour les pays en voie de développement, en raison à la fois de la baisse continuelle des prix des produits de base ou autres qu'ils exportent et de la hausse des prix des articles manufacturés qu'ils doivent importer pour leur développement.

70. Ce triste état de choses a ralenti, sinon complètement entravé, les efforts de développement économique d'un très grand nombre de pays. De plus, ils souffrent de l'instabilité des prix des produits de base sur le marché international, du fait que des pays développés subventionnent la production et l'exportation de produits concurrençant les leurs, et des restrictions que les pays développés imposent à l'accès, sur leurs marchés, des produits de base aussi bien que des articles semi-finis ou manufacturés.

71. Ces graves maux, qui paralysent l'économie de tant de pays du monde et ont entraîné tant de misère pour tant de millions d'êtres humains, existent et sont connus depuis bien longtemps. Mais aucun effort sérieux n'a encore été entrepris pour y porter remède et encore moins pour les éliminer par une action internationale concertée.

72. Ce n'est qu'au printemps dernier que le début d'un tel effort a été fait par la réunion à Genève de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, que le Secrétaire général a

appelée avec raison; dans l'introduction à son rapport annuel, un "événement d'importance historique" [A/5801/Add.1]. On ne pouvait assurément attendre de cette conférence des résultats décisifs, mais trois mois de délibérations ont permis de poser les grands problèmes et d'énoncer des recommandations à leur sujet. Ma délégation tient à exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général de la Conférence, M. Prebisch, un Argentin, pour la grande compétence avec laquelle il a organisé et dirigé la Conférence. Il appartient maintenant à notre assemblée d'examiner le rapport de la Conférence avec toute l'attention voulue.

73. Créée il y a maintenant 19 ans, l'Organisation des Nations Unies continue à s'élargir de façon satisfaisante. Tout récemment, nous avons eu le plaisir d'admettre parmi nous trois nouveaux Membres — le Malawi, Malte et la Zambie —, auxquels je tiens à présenter nos félicitations et nos vœux sincères. J'espère que cet élargissement de la composition de notre organisation va s'accompagner d'un renforcement de son autorité et d'une plus grande efficacité de ses efforts pour la solution des nombreux grands problèmes du monde, et que, tous ensemble, les 115 Membres de notre organisation sauront s'acquitter de leurs si grandes responsabilités avec une énergie et une sagesse accrues. Nos délégations sont réunies ici non pour accepter qu'existent la détresse et la faim, mais pour travailler à la paix, à la prospérité et au progrès des peuples du monde.

74. M. EBAN (Israël) [traduit de l'anglais]: Lorsque j'ai eu l'occasion, Monsieur le Président, de vous féliciter, la semaine dernière, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale, j'ai exprimé l'espoir que cette session nous permettrait d'avancer sur la voie de la paix. En vous renouvelant aujourd'hui mes félicitations, je tiens à exprimer le profond respect et la haute considération du Gouvernement d'Israël pour votre prédécesseur, M. Sosa Rodríguez, du Venezuela, dont tous les actes ont été conformes aux belles traditions de l'Amérique latine en matière de politique internationale.

75. Nous avons l'habitude, au cours de cette discussion générale, de passer en revue, tous les ans, l'état du monde. D'aucune autre tribune l'avenir de la collectivité mondiale ne peut être considéré avec le même sentiment de responsabilité. Notre génération est la première où l'immense majorité des êtres humains jouit de l'indépendance. Presque tous les peuples du monde sont maintenant libres de faire entendre leur voix. Au cours d'époques révolues, des régions ou même des continents entiers, des cultures, de grandes civilisations étaient sans contact les uns avec les autres. Ce n'est que de nos jours qu'un événement qui se produit ou une idée qui naît en quelque point que ce soit du monde peut avoir des effets dans le monde entier.

76. L'Organisation des Nations Unies est l'expression même de cette nouvelle interdépendance des peuples du monde. L'Assemblée générale n'est pas simplement une conférence diplomatique annuelle, une réunion de représentants des nations. Nous ne venons pas ici à seule fin de nous réunir, mais pour nous consacrer ensemble à une cause et à des tâches précises. La Charte nous dit clairement ce que nous sommes, ce

que sont nos droits et nos devoirs et quels buts communs nous nous sommes assignés.

77. Nos buts communs sont la paix et la sécurité, l'égalité et la coopération, la mise en valeur des ressources, naturelles et humaines, du monde, l'édification d'un ordre international fraternel où les nations souveraines concilieront leur diversité créatrice avec les exigences impérieuses de la solidarité.

78. Au cours de l'année écoulée, les Nations Unies n'ont progressé vers ces buts que de façon très hésitante. Le Traité d'interdiction des essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau était un premier pas important vers la limitation et le contrôle de la menace nucléaire, mais lorsqu'un premier pas n'est pas suivi d'autres l'impression d'immobilisme ne fait que se confirmer. L'essai d'un engin nucléaire en Chine vient nous rappeler que le temps travaille contre nos espoirs de désarmement nucléaire. Le Comité des dix-huit puissances pour le désarmement a connu une année de bien maigres résultats. Peu de progrès ont été faits vers un accord sur les mesures partielles ou collatérales, et encore moins vers une réduction effective des armements.

79. Entre-temps, les conflits armés qui se poursuivent au Viet-Nam, au Congo, à Chypre et au Yémen ont causé de lourdes pertes en vies humaines, troublent la paix internationale et risquent de laisser bien des rancœurs. Tandis que des guerres ont lieu en certains endroits, elles menacent d'éclater dans d'autres. Des gouvernements réunis en conférences "au sommet" des pays arabes ont ouvertement envisagé et menacé d'enfreindre les dispositions de la Charte garantissant la souveraineté et l'intégrité de tous les États Membres des Nations Unies. Il est difficile de ne pas convenir que, comme le Secrétaire général l'a écrit dans l'introduction à son rapport annuel, l'année 1964 n'a pas vu se réaliser "les espoirs que le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires et l'amélioration générale des relations internationales avaient fait naître en 1963" [A/5801/Add.1].

80. Dans le domaine du développement économique et social, les Nations Unies ne se heurtent pas à des obstacles aussi grands qu'en matière de conciliation politique. L'intérêt commun et l'accord unanime qui le reconnaît constituent du moins un point de départ. Mais, même en ce domaine, des progrès très lents sont accomplis, alors que notre tâche est immense.

81. Notre génération est la première, dans l'histoire de l'humanité, pour laquelle l'élimination de la misère, de la maladie et de l'analphabétisme est quelque chose de possible. L'homme est maintenant doté du pouvoir, qu'il n'avait jamais eu dans le passé, de produire de nouvelles formes d'énergie, de rendre la terre plus féconde, de conserver les eaux pour les utiliser, de dessaler l'eau de mer, de faire fleurir le désert, d'ouvrir toutes grandes les portes du savoir à tous les membres de la famille humaine pour qu'ils se sentent frères.

82. Et pourtant, à une époque où l'abondance est devenue chose possible, la moitié des trois milliards d'êtres humains du monde souffrent de sous-alimentation ou de malnutrition. A la fin du siècle, il y aura

six milliards de bouches, alors que notre monde ne semble pas nourrir convenablement aujourd'hui la moitié d'un tel nombre.

83. Notre époque est aussi l'âge de la grande expansion du savoir. Le XXème siècle a vu la science exercer un pouvoir extraordinaire sur l'existence de l'humanité. Mais, malgré l'éclat de la révolution scientifique, 700 millions d'adultes, soit un tiers de la population adulte du monde, ne savent ni lire ni écrire.

84. Si j'évoque le triste fait que les aspirations de l'homme à la paix et à la sécurité, à la dignité des conditions de vie et à l'enrichissement culturel sont ainsi bien loin d'être réalisées, ce n'est pas pour en tirer une conclusion pessimiste. Je veux seulement faire ressortir que, par-dessus les intérêts particuliers à des nations, il existe de grands problèmes mondiaux qui ne peuvent être abordés pour être résolus que dans la solidarité internationale. Or en ce moment où l'Organisation des Nations Unies devrait sauver l'humanité des périls et du chaos de notre époque, elle a elle-même grand besoin d'être sauvée.

85. Il est urgent que l'Assemblée générale retrouve le pouvoir d'agir. La possibilité de tenir une discussion générale n'est qu'une bien faible consolation temporaire, en l'absence de délibérations normales. Les difficultés financières actuelles de notre organisation illustrent le paradoxe de notre époque. Il est dépensé plus d'argent dans le monde, aujourd'hui même, pour les armements qu'il n'en faut pour financer pendant toute une année toutes les activités de l'ONU. Les gouvernements dépensent pour les armements 14 millions de dollars par heure, soit 150 milliards de dollars par an, mais trouver 300 millions de dollars pour une organisation mondiale de la paix semble dépasser leur ingéniosité. Les hommes, semble-t-il, sont plus facilement amenés à consentir des efforts et des sacrifices par l'idée d'un conflit que par la nécessité de la coopération.

86. Israël vient à la dix-neuvième session de l'Assemblée générale, en étant convaincu qu'il est grand temps de faire un nouveau pas en avant vers l'instauration d'un ordre international plus stable et plus pacifique. La nécessité la plus urgente est de réaffirmer le droit des Etats à l'indépendance politique et à leur intégrité territoriale, et leur devoir concomitant de rechercher la solution de leurs différends en s'abstenant scrupuleusement de recourir à la menace ou à l'emploi de la force.

87. On s'accorde aujourd'hui plus que jamais à reconnaître la nécessité de préserver de tout changement violent la structure territoriale des Etats. Ce principe a été énoncé, au début de cette année, dans un échange de notes entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique. Il a été appuyé par d'autres réponses au message de l'Union soviétique de janvier 1964. Dans les relations entre grandes puissances, la reconnaissance de cette nécessité découle d'une conscience directe et terrifiante du danger nucléaire. L'humanité ne peut plus accepter les conséquences qu'aurait l'expansionnisme territorial. Une agression contre les frontières de grandes puissances ne conduirait pas à la conquête de nouveaux territoires,

mais à la transformation du territoire de l'agresseur en terre brûlée et contaminée.

88. Pour les petits Etats, le respect universel des frontières existantes est l'une des conditions de leur survie. Maintenant que presque toutes les nations exercent leur souveraineté sur un territoire qui leur est juridiquement reconnu, il y a tout lieu de préserver la carte politique du monde de tout changement violent. C'est à libérer les collectivités humaines de toute sujétion économique et sociale que les efforts de changement devraient désormais viser.

89. Tel est l'esprit dans lequel Israël a annoncé qu'il est en faveur d'un accord international par lequel les Etats renonceraient à l'emploi de la force pour régler leurs différends territoriaux et tous litiges frontaliers. Le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, dont le gouvernement a demandé l'inscription de cette question à notre ordre du jour, a fait observer avec raison:

"On ne saurait confondre la question des différends territoriaux entre Etats souverains avec le droit des Etats et des peuples à lutter pour leur liberté et leur indépendance, pour la libération complète de leur territoire du joug colonial ou de l'occupation étrangère."

M. Gromyko a ajouté:

"Mais, en ce qui concerne les différends territoriaux entre Etats souverains, la cause est entendue, pour ceux, du moins, qui ont à cœur la sauvegarde de la paix: toutes ces questions, comme tous les autres différends entre Etats, doivent être résolus non par la force des armes, mais par le recours exclusif aux moyens pacifiques." [1292ème séance, par. 98.]

Un avis analogue a été exprimé, le premier jour de la discussion générale, par les Ministres des affaires étrangères du Brésil, du Japon et de la Somalie, et ensuite, avec la même conviction, par d'autres représentants encore.

90. Cette reconnaissance mondiale de l'importance que revêt le règlement pacifique des différends n'a pas seulement pour cause la conscience du danger nucléaire. Elle est inspirée par l'espoir aussi bien que par la crainte. Après l'antagonisme entre l'Est et l'Ouest des années 40 et 50, le monde évolue maintenant vers un ordre international où une place est faite à la diversité des institutions, au pluralisme, au droit d'être différend et au non-conformisme. Nous ne sommes plus à l'âge des croisades. Dans les rapports entre grandes puissances, les mots clefs sont ceux de "coexistence" et de "coopération". Quant aux petites nations, elles entendent vivre leur vie propre tout en participant à une coopération internationale intense. Du point de vue socio-économique, la tendance n'est plus à une préférence doctrinaire exclusive pour la propriété privée ou pour l'étatisme. Dans la plupart de nos pays, l'organisation économique est d'un type mixte où l'initiative privée et la planification nationale coexistent. La philosophie et les religions recherchent les principes qui peuvent unir les hommes, et non les diviser. Notre époque entend être celle de la tolérance, l'âge de l'œcuménisme. Tous les aspects de notre vie sont dominés par les

victoires éclatantes de la recherche scientifique, qui est le grand effort de l'esprit humain aux prises avec la réalité extérieure.

91. L'Assemblée générale servira à la fois l'intérêt et les aspirations de l'humanité si elle proclame, à sa présente session, que tous les Etats Membres sont souverains et égaux, que leur intégrité territoriale doit être respectée et que des changements de frontières ne peuvent être effectués que par voie de négociations et de consentement mutuel. Les points dont l'inscription à l'ordre du jour a été demandée par l'URSS et Madagascar [A/5751 et A/5757 et Add.1] pourront servir de base pour une discussion approfondie de ces sujets.

92. Si décevants qu'aient été les résultats des discussions de Genève sur le désarmement, nous ne devons pas nous laisser aller au pessimisme. Le dialogue sur la limitation et le contrôle des armements ne saurait être rompu, car l'enjeu est trop important. Mais la plus grande ténacité sera nécessaire pour le succès.

93. En signant le traité international d'interdiction partielle des essais nucléaires, mon gouvernement a exprimé son vif espoir "que les plus grands efforts seront faits pour écarter les terribles dangers que la course aux armements nucléaires fait peser sur l'humanité". C'est dans le même esprit que ma délégation se prononcera sur les diverses propositions de dénucléarisation qui seront présentées à l'Assemblée générale ou en commission. Mais nous voudrions aussi qu'on ne néglige à aucun moment les dangers qui résultent d'une accumulation excessive d'armes classiques de grande puissance de destruction ou d'un déséquilibre en matière d'armements, surtout dans les zones de tension. Pour beaucoup de pays, ces dangers sont plus réels et plus immédiats que celui d'une attaque nucléaire. Le Ministre des affaires étrangères d'Argentine nous a tous mis en garde contre un pacifisme nucléaire s'accommodant de l'agression au moyen des armements de type classique.

94. La solution réside évidemment dans une conception du désarmement qui embrasse à la fois les armes nucléaires et les armes classiques. Il convient aussi qu'une idée d'un caractère plus proprement positif préside aux efforts de désarmement. C'est pourquoi la délégation israélienne appuie l'idée d'inviter les Etats à affecter à des projets de développement une fraction convenue des sommes qu'ils consacrent actuellement à leurs budgets militaires.

95. Ma délégation étudiera attentivement le mémoire sur le désarmement qui a été présenté par l'Union soviétique [A/5827]. Le Moyen-Orient est l'une des régions où les pays fabriquant des armes pourraient aisément démontrer leur attachement à la paix en évitant d'y stimuler la course aux armements par l'introduction d'armes destructives toujours plus perfectionnées.

96. L'impasse presque totale où l'Assemblée générale se trouve encore n'est pas essentiellement une crise financière. Ce dont il s'agit vraiment, c'est de savoir qui a autorité pour décider, diriger et financer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

97. On ne peut pas dire que le pouvoir de prendre des mesures concrètes en application de la Charte ait été "transféré" du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale. Ce qui s'est passé, c'est qu'il s'est créé un domaine nouveau de responsabilité, qui n'est pas celui des mesures coercitives définies au Chapitre VII, mais va au-delà de la simple conciliation prévue au Chapitre VI. C'est là un important domaine de responsabilité internationale. Dans certaines situations, une présence symbolique ou modératrice des Nations Unies, demandée ou acceptée, est nécessaire pour empêcher des hostilités ou aider au rétablissement de l'ordre public.

98. Il est urgent que les puissances auxquelles incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales se mettent d'accord non seulement sur le problème financier immédiat, mais également sur ce que devra être, entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, la répartition des fonctions de maintien de la paix. La Charte a été conçue dans l'idée que seraient exercés avec modération non seulement le droit de veto, mais aussi le pouvoir d'une majorité. Il est assurément souhaitable qu'un nouvel effort soit fait pour étudier comment les grandes puissances pourraient mieux assurer la coopération envisagée dans la Charte, mais il est déjà évident que de nouvelles conditions ont créé des besoins nouveaux. Par exemple, on admet généralement à l'heure actuelle que les forces armées des grandes puissances conviennent moins bien, pour les opérations de maintien de la paix, que celles des petits ou moyens Etats, dont l'intervention ne peut pas faire craindre qu'une situation risque de dégénérer en guerre atomique.

99. Israël pense qu'il conviendrait d'effectuer une étude approfondie de l'expérience des Nations Unies en matière d'opérations de maintien de la paix, qui serait faite avec le concours de tous ceux qui ont été directement ou étroitement associés à ces opérations. Le Ministre des affaires étrangères du Brésil a recommandé de reviser la Charte de façon à y insérer des dispositions concernant les fonctions de maintien de la paix. En attendant que cela puisse être envisagé, et je veux dire, par conséquent, au cours de la présente session, les grandes puissances devraient chercher à se mettre d'accord entre elles sur les responsabilités respectives de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Si les grandes puissances parviennent à mieux s'entendre à ce sujet, le Conseil de sécurité pourra, dans une certaine mesure, retrouver l'autorité et l'efficacité que la Charte avait prévues.

100. Pour résoudre la crise financière, il serait peut-être utile de créer un fonds nouveau qui servirait à redresser la situation financière de l'Organisation. Les Etats Membres accordant un appui moindre à certaines opérations de maintien de la paix pourraient apporter par contre un concours financier plus important aux activités de l'ONU en matière de développement économique. A condition que la charge globale soit répartie de manière que chacun en supporte équitablement une part, on pourrait, au moyen d'un système suffisamment souple, permettre aux Etats Membres de choisir les domaines de leur préférence.

101. Vu l'ampleur prise par le budget de l'Organisation, il serait sans doute bon de créer une espèce de "cabinet" financier, dont feraient partie les Etats Membres dont les contributions sont les plus élevées, pour décider des mesures financières affectant de grands domaines de l'action internationale.

102. Le plus grand mérite de l'Organisation des Nations Unies a été le rôle qu'elle a joué dans l'émancipation nationale. C'est ici que l'opinion mondiale est un élément moteur de la libération accélérée des peuples. C'est ici que la souveraineté des nouveaux Etats trouve de façon émouvante son expression, lorsque leurs représentants montent pour la première fois à cette tribune en tant qu'agents actifs du droit international et de la vie politique mondiale. On sent dans l'air même, aux Nations Unies, la vibration de la liberté. C'est dans cette salle que l'Afrique, tout particulièrement, a eu conscience de retrouver sa dignité. C'est dans la fondation et l'essor de nouvelles nations indépendantes que les hommes et les peuples sentent le mieux s'épanouir leur esprit créateur.

103. La communauté internationale peut être fière du rôle qu'ont ainsi joué les Nations Unies et en tirer des motifs de confiance. Si, dans certains pays du monde, l'accession à l'indépendance a été suivie de troubles, ce n'est pas parce que l'indépendance leur a été accordée trop tôt, mais parce qu'elle a été accordée trop tard, à contrecœur et sans préparation ou prévoyance suffisantes.

104. Les derniers vestiges de la domination coloniale sont des anomalies. Il est urgent que soit achevée la libération de tous les territoires d'Afrique et que les quelques territoires d'autres régions du monde qui sont encore soumis à une administration étrangère accèdent aussi à l'indépendance. Consciente de l'urgence de cette tâche, la délégation israélienne appuiera sans réserve la cause de l'indépendance nationale, en Afrique et ailleurs.

105. L'égalité est le principe directeur de la vie sociale au XXème siècle. Les hommes ne sont plus disposés à tolérer les inégalités héritées du passé, que ce soient celles de groupes au sein d'une société nationale ou celles de peuples au sein de la communauté internationale.

106. Cependant, de libres institutions politiques ne satisfont pas complètement les aspirations de l'homme à la dignité humaine et au bien-être. Dans les continents qui s'éveillent et où la libération politique est réalisée, les peuples ne sont pas encore libérés de leurs maux économiques et sociaux. Sous les nouveaux emblèmes nationaux, des millions d'êtres languissent encore dans la misère, la maladie et l'ignorance. Les hommes apprennent qu'ils peuvent être entièrement libres du point de vue institutionnel et perdre toute leur liberté dans la famine et le dénuement.

107. Au moment où disparaît l'inégalité politique entre nations, une nouvelle forme d'inégalité devient plus criante. C'est le contraste marqué entre la richesse de quelques-uns et la détresse de la multitude, entre une espérance moyenne de vie de 70 ans dans les pays avancés de l'Occident et de 30 à 35 ans dans les pays en voie de développement, entre le

progrès technique spectaculaire de l'hémisphère septentrional et la stagnation de l'instruction dans l'hémisphère austral. Et cet écart ne fait que s'élargir.

108. Il n'y aura pas d'ordre international stable et juste avant que cet écart ne soit réduit. Tous nos efforts doivent donc tendre à accélérer le développement économique et social.

109. Les Nations Unies ont fait deux tentatives sérieuses de définition et de solution de ce grand problème. En 1963, la Conférence sur la science et la technique^{4/} a été un audacieux effort d'utilisation de l'imagination créatrice des savants pour la solution des problèmes du développement. L'exclusion d'une nation, si petite soit-elle, de la connaissance scientifique et technique n'est compatible ni avec sa dignité nationale ni avec ses espoirs de progrès économique. La science a pour fin la connaissance de la nature, mais elle est aussi une recherche d'intérêt social, car elle a l'homme pour origine et doit le servir.

110. La Conférence de 1963 s'est occupée surtout de la transmission des connaissances théoriques et techniques. En 1964, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a discuté de questions plus controversées, concernant les courants de capitaux et de marchandises.

111. Israël a contribué de tout cœur à l'étude des problèmes abordés au cours de ces mémorables réunions. Au Comité consultatif sur la science et le développement^{5/} qui a été créé à l'issue de la Conférence de 1963, nous avons aidé à élaborer un plan pour une étude mondiale immédiate de certains problèmes très urgents relatifs à l'alimentation, à la santé, à l'enseignement et à la mise en valeur des ressources hydrauliques. A la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui a eu lieu cette année même, la délégation israélienne a présenté des propositions visant à intensifier le courant des capitaux vers les pays en voie de développement et à libéraliser les relations commerciales dans l'intérêt de ces pays.

112. L'urgence de la tâche n'est niée par personne. Le rythme actuel de développement des pays sous-développés, du fait qu'il est beaucoup plus lent que celui de l'accroissement de leur population, ne permettra pas de combler l'écart en question. On risque de voir un jour les pays avancés et les pays en voie de développement dressés les uns contre les autres dans un paroxysme de tension qui diviserait toute la famille humaine.

113. Les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, que les pays en voie de développement considèrent, d'ailleurs, comme n'allant pas assez loin pour fournir les solutions concrètes et rapides qui sont nécessaires, sont des recommandations auxquelles l'Assemblée se doit de donner suite. Quelles que soient ses difficultés actuelles, l'Assemblée générale peut trouver le moyen de mettre sur pied le dispositif conçu

^{4/} Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées, tenue à Genève du 4 au 20 février 1963.

^{5/} Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement.

à Genève d'approuver l'Acte final et de prévoir les crédits nécessaires.

114. Dans beaucoup de pays, nous voyons peu à peu l'Etat devenir "social". Il est impératif maintenant que le monde se fasse lui aussi "social".

115. Dans ces nouvelles perspectives de coopération internationale qui se dessinent, les grandes puissances et les pays avancés ne sont pas seuls à avoir des responsabilités. Nous savons par expérience, dans mon pays, quelle est la mobilité et combien grande est la faculté d'adaptation des techniciens. Des réunions internationales ont eu lieu en Israël pour étudier le rôle que la science et la technique peuvent jouer dans le progrès des pays nouveaux. On y a étudié notamment l'importance du développement rural comme moteur du progrès économique et culturel. L'été prochain, nous espérons pouvoir étudier, avec les ministres de l'économie et des finances de nouveaux pays indépendants, certains des problèmes financiers que soulève l'organisation de l'économie dans ces pays. Par ailleurs, il vient de se tenir à Jérusalem une conférence internationale sur le rôle de la femme dans la promotion de la paix et du développement.

116. Israël a conclu des accords pour des projets de développement économique et technique avec 51 autres pays en voie de développement, situés en Afrique, en Asie et en Amérique. Dans les 83 votes qui ont eu lieu sur des recommandations ou des principes, à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Israël s'est rangé aux côtés des autres pays en voie de développement. Des milliers de jeunes hommes et de jeunes femmes venus de pays en voie de développement ont suivi, ces dernières années, des cours ou des stages en Israël.

117. Dans la vie internationale, la vocation même d'Israël est de s'intéresser aux efforts de coopération et c'est donc avec un sentiment profond de justice et de convenance qu'il réclame sa place dans tous les organismes internationaux qui se consacrent au progrès des pays en voie de développement.

118. Notre charte joint au souci du respect de la souveraineté nationale le souci du respect des droits de l'homme. Ce souci découle de la conscience des circonstances qui ont présidé à la création de l'Organisation des Nations Unies: le souvenir d'une tyrannie et de crimes sans égaux dans l'histoire. Le nazisme était issu d'une doctrine de discrimination raciale qui niait l'égalité de droits des hommes et la valeur de la personne humaine. Les races étaient classées en une hiérarchie de races de seigneurs et d'esclaves, pour être glorifiées ou ravalées d'après un système pervers de valeurs. Peu importait pour ceux placés au sommet le sort de ceux au pied de l'échelle. Les Nations Unies se devaient de faire ce qu'elles ont fait: condamner absolument toutes formes de racisme et de discrimination.

119. Israël portera témoignage, pour l'histoire, du plus affreux martyre qu'un peuple ait jamais connu. Aucun peuple n'a comme lui le souvenir tout récent de millions de ses hommes, femmes et enfants jetés dans des fours crématoires.

120. Fidèle aux obligations que lui fait ce souvenir, Israël prendra part activement à la discussion du projet de convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Il est de la plus haute importance que le nazisme, le racisme et l'antisémitisme soient expressément condamnés dans cette convention. L'énergique déclaration que le Ministre des affaires étrangères d'Argentine a faite sur la question du racisme [1292ème séance] trouvera un vibrant écho dans nos cœurs.

121. Un grand pas en avant a été récemment fait, à Rome, pour l'instauration d'un climat doctrinal favorisant la tolérance religieuse. Je pense à la déclaration du Concile œcuménique en date du 20 novembre 1964, qui a répudié "l'enseignement de tout ce qui pourrait susciter la haine ou le mépris des Juifs dans le cœur des Chrétiens", vu "le lien qui unit le peuple de la Nouvelle Alliance au tronc d'Abraham".

122. La mémoire est un stimulant de la conscience, et le souvenir des maux de l'intolérance ne peut qu'encourager l'humanité à pratiquer la fraternité. C'est pourquoi Israël approuve le Ministre des affaires étrangères de Tchécoslovaquie de s'être élevé contre toute idée d'une non-prolongation du délai de prescription des crimes nazis. Le Gouvernement et le Parlement d'Israël ont récemment exprimé leur grande inquiétude à ce sujet. Il est inconcevable qu'on puisse permettre ainsi à des auteurs de crimes nazis de bénéficier de l'impunité.

123. Au cours des débats en commission, ma délégation signalera des exemples de cas où il faut une action plus énergique ou une vigilance accrue pour empêcher la discrimination fondée sur des motifs d'origine nationale, de race ou de religion. Il est, de par le monde, toute une communauté juive qui a droit à une attention spéciale à cet égard.

124. C'est dans le même souci que nous aborderons le problème de l'apartheid. Notre condamnation sans réserve de l'apartheid découle également de longs souvenirs aussi bien que de principes. C'est dans cet esprit qu'Israël a été parmi les pays qui ont présenté à l'Assemblée de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture une résolution en vue de la convocation d'une conférence mondiale de l'éducation à la tolérance, qui travaillera pour la suppression de toute discrimination fondée sur la race, la religion ou l'origine nationale.

125. Il peut sembler que je n'ai rien dit encore du problème des rapports d'Israël avec les autres pays du Moyen-Orient. Au fond, j'ai déjà dit beaucoup de choses qui s'appliquent à ce problème. Si l'Organisation des Nations Unies défend l'égalité souveraine, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de tous ses membres, si elle réprouve la menace ou l'emploi de la force contre l'intégrité et l'indépendance de tout Etat, si elle respecte la structure territoriale existante de tous les Etats sous réserve seulement de modifications effectuées par voie de négociation et d'accord, si elle est attachée au droit international, si elle entend créer un monde où tout peuple sera libre de donner expression à sa personnalité sous son propre drapeau, si elle rejette la politique de belligérance et de blocus, si elle croit que ses membres doivent s'appliquer "à pratiquer la tolérance et à

vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage", si, en un mot, vous acceptez la Charte, vous vous devez nécessairement de reconnaître les droits imprescriptibles d'Israël et, par conséquent, de rejeter les prétentions de ceux qui cherchent à exclure Israël du champ d'application des obligations que leur impose la Charte.

126. Point n'est besoin de chercher à recourir à des principes spéciaux en vue d'une conciliation dans la région où se trouve Israël. Il serait assurément paradoxal de vouloir défendre dans le monde l'ordre international et de manquer à ce principe dans un cas particulier. Les causes des tensions de cette région ne peuvent être décrites véridiquement et ne pourront être éliminées de manière effective que si on les considère à la lumière des principes des Nations Unies et de ce qu'est notre organisation.

127. C'est pourquoi mon pays s'élève contre la façon dont des gouvernements des pays voisins s'en prennent incessamment à la souveraineté d'Israël, à son identité, à son honneur, à ses droits imprescriptibles. Il est particulièrement inconvenant d'entendre retentir ici, aux Nations Unies, de telles diatribes chaque année.

128. L'ONU, qui est un instrument de règlement des conflits, ne devrait pas en être l'arène. Cette tribune a été utilisée de nouveau, ce matin, à des fins hostiles par le Ministre des affaires étrangères de Libye. Il a parlé d'un Etat Membre comme d'un groupe d'"aventuriers". La première "aventure" d'Israël en tant qu'Etat Membre, le lendemain de son admission à l'Organisation, a été d'émettre un vote décisif, le 12 mai 1949, pour l'indépendance de la Libye et contre la prorogation de la tutelle coloniale. Nous présumons que tous les nouveaux Etats respecteraient les droits des Etats existants. C'est faire preuve de beaucoup de cynisme que de revendiquer pour soi-même ce que l'on dénie aux autres, surtout lorsqu'ils ne demandent que le droit élémentaire de tout peuple à sa souveraineté et à sa propre nationalité.

129. Que le représentant de la Libye ne se fasse pas d'illusion: c'est Israël qui décidera souverainement ce qui se passera en Israël, qui pourra y entrer et qui ne le pourra pas. Il a laissé entendre très franchement, par exemple, que le retour des réfugiés supposait en fait la disparition d'Israël. Cela est tout à fait exact, et c'est l'une des raisons pour lesquelles nous nous opposons, s'agissant de n'importe quel problème, à toute solution incompatible avec la Charte, avec ce que représentent les Nations Unies, avec l'intégrité et la souveraineté des Etats, et avec la paix internationale. Les Etats du Moyen-Orient qui ont créé ce problème par un acte d'agression, certifié comme tel par les Nations Unies, devraient assurément apporter leur pleine et entière contribution à une solution qui consisterait en un programme régional de réintégration, qu'ils ont seuls le devoir et la possibilité de mener à bien.

130. Israël n'est pas la seule nation du Moyen-Orient qui ait obtenu son indépendance au cours des dernières décennies. Le domaine des 13 Etats arabes indépendants s'étend sur une superficie de 4 millions de milles carrés, qui ont une population totale de 100 millions d'âmes. Un si vaste patrimoine rend gro-

tesque la contestation constante du petit coin de territoire qu'a l'Etat d'Israël — 8 000 milles carrés seulement, soit cinq cents fois moins que le domaine des Etats arabes indépendants pour une population 50 fois moindre. Que serait un monde où un peuple aussi petit ne pourrait poursuivre en paix ses destinées, après des siècles d'épreuves?

131. Le Moyen-Orient n'est la propriété exclusive d'aucune nation. Le destin de la région est dans la diversité et le pluralisme et non dans une domination centralisée ou l'uniformité. Parmi les Etats du Moyen-Orient, Israël et sept Etats d'expression arabe sont des nations méditerranéennes. Le monde hellénique et le monde latin, la Turquie et la Grèce, Chypre et Malte, sont baignés par les mêmes eaux. Le bassin méditerranéen est un petit monde resserré qui a le goût de l'échange des idées et répugne à l'exclusivisme. Aucune autre partie du globe ne connaît une telle diversité de conditions dans un cadre aussi étroit et une telle intensité d'influences réciproques. C'est là que, pour la première fois, l'homme a réfléchi sur lui-même en ayant conscience de l'éternité. C'est là que la science a rompu avec l'empirisme pour rechercher de grandes lois. Et c'est là précisément, au milieu de tant de conditions favorables à une renaissance de l'activité humaine, que nous voyons la sagesse politique encore mise en échec par un conflit tenace.

132. La semaine dernière, un groupe de jeunes Israéliens a découvert, dans la région de la mer Morte, des rouleaux de parchemin vieux de 1 900 ans. Ils sont écrits dans la langue même des Israéliens d'aujourd'hui. La vérité est absente de toute argumentation sur le Moyen-Orient qui ne saisit pas combien profond, combien réel et combien passionné est ce lien entre un peuple et son pays, d'où il adressa jadis un si noble message à toute l'humanité.

133. Israël considère que le Moyen-Orient est un endroit où ont leur place légitime tous les Etats souverains et les diverses cultures de cette région. Si l'on accepte comme postulat l'égalité souveraine de tous les Etats du Moyen-Orient, tous les problèmes du Moyen-Orient peuvent être résolus. Si l'on n'accepte pas ce postulat, rien ne peut être résolu. Comme tout autre Etat représenté ici, nous ne pouvons rien avoir à dire ou à discuter dans un contexte où notre qualité d'Etat, notre souveraineté et notre intégrité territoriale ne sont pas considérées à priori comme inattaquables et ne pouvant prêter à des négociations. C'est parce que ce principe n'est pas admis par certains que le présent est assombri par des conflits. Notre but est un avenir de paix avec nos voisins.

134. Le grand réseau de liens d'amitiés qui unit Israël à tant de nations de tous les continents est la preuve que le monde entier considère le retour du peuple juif dans sa patrie comme l'un des plus grands événements politiques et spirituels de notre temps.

135. Une organisation des Nations Unies vigoureuse et progressiste est l'un des éléments essentiels d'un nouvel ordre international. Malgré ses imperfections, ce rassemblement d'Etats souverains offre à l'humanité une vision de son unité organique. Pour soutenir et renforcer les espoirs de ceux qui attendent de nous que nous affermissions la paix et la liberté, il est

sept choses que nous pouvons faire au cours de cette session.

136. Nous pouvons renforcer la doctrine de l'indépendance, de l'intégrité et de l'égalité souveraine des Etats.

137. Nous pouvons, par voie d'accord, préciser et répartir les responsabilités des organes des Nations Unies en matière de maintien de la paix.

138. Nous pouvons et devons donner une impulsion et des directives nouvelles au Comité des dix-huit puissances pour le désarmement.

139. Nous pouvons inviter les gouvernements des Etats Membres et les institutions spécialisées à redoubler d'efforts pour accélérer le progrès des pays en voie de développement.

140. Nous pouvons progresser vers l'achèvement de la décolonisation.

141. Nous pouvons préciser et codifier la politique des Nations Unies contre la discrimination et l'intolérance.

142. Nous pouvons, enfin, procéder à un examen minutieux des méthodes et pratiques de notre organisation, pour améliorer son efficacité en tant qu'agent principal d'unité des peuples.

143. Les hommes d'Etat se trouvent en ce moment à un carrefour de grands dangers et de magnifiques possibilités. Faisons en sorte que les possibilités nous aident à triompher des dangers.

144. M. HAEKKERUP (Danemark) [traduit de l'anglais]: Il y a quelques jours, nous avons eu le plaisir et la satisfaction de recevoir parmi nous trois nouveaux Etats Membres. Le nombre des Membres de notre organisation a ainsi atteint 115.

145. La plupart des Membres des Nations Unies sont des pays petits ou moyens, dont l'objectif principal ne peut être que d'appuyer et de renforcer l'Organisation, car, ce faisant, ils défendent et renforcent leur propre liberté et leur propre indépendance. Il est ainsi, pour nous, d'une importance primordiale de défendre l'inviolabilité de la Charte et d'assurer la survivance et le développement de notre organisation.

146. Pour les grandes puissances, qui ont d'énormes ressources naturelles, des populations nombreuses, et aussi des stocks effrayants d'armes nucléaires, l'Organisation des Nations Unies n'est pas, comme elle est pour nous, un pilier de l'existence nationale. Pourtant, nous avons vu que les grandes puissances comprennent la nécessité d'une solidarité mondiale. Se rendant compte que l'interdépendance est une réalité inéluctable, elles ont apporté à l'Organisation l'appui sans lequel celle-ci n'aurait pas pu exister.

147. Nous traversons en ce moment une période critique de l'histoire des Nations Unies. Mais notre organisation n'est pas une coquille vide, ni un cadre formaliste et rigide. C'est, au contraire, un organisme vivant qui doit s'adapter à des besoins nouveaux résultant de nouvelles situations, et, comme vous l'avez si bien dit, Monsieur le Président, dans votre allocution d'ouverture, "nous devons pleinement utiliser la Charte des Nations Unies, qui est un instrument vivant et dynamique" [1286ème séance, par. 29].

148. Dans l'esprit même de la Charte, et bien que ses rédacteurs n'en aient pas eu la prescience, notre organisation s'est consacrée de tout cœur à la cause de la décolonisation, laquelle a été maintenant poussée si loin que nous commençons à entrevoir le jour où le droit d'autodétermination sera pleinement et universellement appliqué.

149. De même, dans l'esprit de la Charte et sans que ses rédacteurs en aient eu la prescience, notre organisation a entrepris des opérations de maintien de la paix en diverses régions du monde et, grâce à ces activités, a prévenu des situations qui auraient menacé la paix et la sécurité de chacun d'entre nous.

150. Cette croissance de notre organisation rend nécessaire une adaptation continue et qui ne va pas sans difficultés. Dans ces situations, les petits et moyens Etats Membres des Nations Unies ont à faire preuve de cohésion pour la sauvegarde de notre organisation. Nous ne pourrions parvenir à la sauvegarde tout seuls, mais nous comptons — et je suis convaincu que c'est ce qu'attend la majorité des Etats Membres — que les grandes puissances prendront sur toutes les questions d'importance vitale pour elles et pour toute l'humanité des positions et des décisions conformes aux vœux de l'opinion mondiale, qui trouve son expression à l'Assemblée. Je suis persuadé que, si les grandes puissances agissent ainsi, les nations petites et moyennes sauront témoigner du même véritable esprit de coopération et de respect des intérêts de tous. La croissance de notre organisation ne permet pas qu'on reste figé dans le formalisme ou qu'on se cramponne à des façons de voir désuètes. Le processus d'adaptation nous impose à tous des exigences qui sont d'autant plus grandes pour les grandes nations.

151. N'oublions jamais que l'objectif principal de notre organisation est le maintien de la paix. Nous pouvons tirer une certaine satisfaction du fait que les discussions de Genève sur le désarmement se poursuivent dans une bonne atmosphère, que des vues y sont échangées sur tous les aspects de questions très complexes et que les divers problèmes sont ainsi mieux compris. Mais il est peu réconfortant de constater qu'aucun progrès réel n'a été accompli, depuis notre dernière assemblée générale, ni en ce qui concerne des mesures concrètes en vue du désarmement général et complet, ni en ce qui concerne les mesures collatérales. Nous devons donc, au cours de la présente session, nous demander quelles idées constructives nouvelles pourraient donner une impulsion aux travaux du Comité pour le désarmement.

152. Tout récemment, la République populaire de Chine a fait exploser son premier engin nucléaire et est devenue ainsi l'une des puissances nucléaires. Cela montre à l'évidence qu'un accord est nécessaire pour empêcher le groupe de ces puissances de s'élargir encore. La nécessité d'un traité pour la non-diffusion des armes nucléaires n'est plus contestable aujourd'hui. Si nous ne faisons pas au plus tôt un grand effort pour résoudre ce problème, nous assumerons une très lourde responsabilité envers les générations futures, qui auront à vivre dans un monde plus exposé encore que le nôtre à la menace d'extinction soudaine et complète.

153. L'explosion nucléaire chinoise montre également que, comme le Gouvernement danois le pense depuis de nombreuses années, nous ne pouvons créer des conditions de sécurité et d'ordre dans le monde si nous n'acceptons pas, d'une façon ou d'une autre, que la République populaire de Chine prenne part ici à nos débats. L'Assemblée doit donc trouver une réponse à la question de savoir comment des représentants de la République populaire de Chine peuvent participer à des discussions réalistes sur le maintien d'une paix durable.

154. Bien que nous devions, à l'Assemblée générale, nous attacher à stimuler les travaux en vue d'un désarmement général, c'est au Conseil de sécurité qu'appartient la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

155. Lorsque cette responsabilité a été confiée aux grandes puissances, en 1945, l'humanité a connu un renouveau d'espoir en un monde pacifique. Dans les années qui ont suivi, nous avons malheureusement constaté que ce système ne pouvait répondre à notre attente et c'est pourquoi il a fallu trouver diverses solutions de circonstance.

156. Je tiens cependant à saisir cette occasion pour exprimer l'espoir et le vœu que le Conseil de sécurité se montrera pleinement digne de la responsabilité qui lui a été conférée aux termes de la Charte.

157. En un moment de crise, nous sommes en droit d'attendre que le Conseil de sécurité, conscient de la lourde responsabilité qu'il a de maintenir la paix, se réunisse et formule une solution. Mais il ne suffit pas que sa décision ne consiste qu'à établir le cadre d'une solution. Un facteur de la plus haute importance est le facteur temps, car l'aptitude à agir rapidement, dans une situation donnée, peut conditionner de façon décisive l'utilité de l'action. Il est indispensable également que le Conseil de sécurité, au moment où il s'occupe de la question principale ou, par la suite, lorsque des événements nouveaux se produisent, précise les modalités d'action de manière à assurer que les objectifs qu'il a fixés puissent être effectivement atteints.

158. Un exemple que je puis citer à ce sujet est l'action entreprise à Chypre, qui a bien montré à quel point il est nécessaire de formuler le mandat des forces des Nations Unies de façon telle qu'elles aient une possibilité raisonnable d'accomplir leur tâche.

159. J'évoque ces questions parce qu'il importe qu'un pays qui a décidé de mettre des forces à la disposition des Nations Unies ait l'assurance que si des opérations de maintien de la paix sont décidées ces opérations seront menées avec efficacité. Mais je vois aussi dans ces opérations un bon exemple du rôle important que la Charte peut permettre à tout pays Membre de jouer, quelles que soient sa puissance, son influence ou son étendue, au service de la cause de la paix, et je me permettrai d'insister sur ce rôle.

160. Les gouvernements des pays scandinaves ont, depuis quelque temps, discuté entre eux de la possibilité d'organisation de forces à l'intention des Nations Unies. Après consultation, chacun de nos gouvernements a commencé à donner suite à cette idée.

161. Le 30 avril 1964, le Parlement danois a approuvé la création à cette fin d'une force militaire de réserve d'environ 950 hommes et, en même temps, le Gouvernement danois a été autorisé à mettre cette force à la disposition des Nations Unies s'il lui est demandé d'aider à exécuter des mesures de maintien de la paix à la suite d'une décision légitime des Nations Unies et si, après examen de la situation, cette assistance est considérée comme souhaitable.

162. En vertu de cette autorisation, mon gouvernement a décidé, le même jour, de mettre un contingent à la disposition des Nations Unies pour l'opération de maintien de la paix à Chypre. Quel événement aurait pu démontrer de façon plus saisissante l'intérêt du débat international sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et la nécessité des meilleurs préparatifs possibles pour parer à une crise? Et l'opération entreprise à Chypre n'a-t-elle pas prouvé surabondamment qu'il est souhaitable de trouver des solutions aux nombreuses questions que soulèvent les activités de maintien de la paix des Nations Unies?

163. C'est pourquoi il est encourageant de noter que les efforts des Nations Unies dans ce domaine sont mieux compris depuis quelque temps et suscitent plus d'intérêt tant au sein de l'Organisation que dans beaucoup d'Etats Membres.

164. Plusieurs pays ont déjà décidé de mettre sur pied une force de réserve à l'intention des Nations Unies, et d'autres pays envisagent de faire de même. A titre non officiel, des hommes très réfléchis et des groupes d'études consacrent beaucoup d'attention aux problèmes d'organisation des forces des Nations Unies.

165. Il y a quelques jours, des représentants de mon pays se sont rencontrés, à Ottawa, avec des représentants de 22 autres pays, venus de toutes les parties du monde, pour étudier les enseignements d'ordre militaire et technique à tirer des opérations des Nations Unies qui ont eu lieu. Le but de cette conférence était de permettre à des hommes ayant fait partie de forces des Nations Unies de rendre compte de ce qu'ils ont appris par expérience dans ces opérations, à l'intention des représentants de pays envisageant de mettre sur pied une force de réserve destinée aux Nations Unies. Nous sommes reconnaissants au Gouvernement canadien d'avoir pris l'initiative d'organiser cette conférence, dans un domaine où, jusqu'à présent, il n'y avait eu aucun autre moyen analogue d'échange d'idées.

166. Cependant, il me semble que le moment est maintenant venu de discuter et d'étudier, aux Nations Unies, les nombreux problèmes, aussi bien théoriques que pratiques, que soulèvent les activités de maintien de la paix des Nations Unies. Je suis donc heureux de constater que cette question a été évoquée dans le Rapport annuel du Secrétaire général [A/5801]. Le Secrétaire général estime que, pour assurer d'une manière générale que les opérations de maintien de la paix seront à l'avenir mieux préparées, mieux menées et moins coûteuses, il serait bon de faire procéder à une étude approfondie de tous les aspects de ce problème, notamment des questions d'effectifs, de logistique et de financement.

167. Nous partageons en cela l'avis du Secrétaire général et espérons qu'un comité sera créé à cette fin au cours de la présente session.

168. A propos de ces problèmes, je tiens à souligner que, lorsque nous parlons des forces de maintien de la paix des Nations Unies, nous voulons dire les forces utilisées pour des opérations comme celles du Congo, du Yémen, de Gaza, de Chypre et d'ailleurs. Il ne s'agit pas des forces envisagées au Chapitre VII de la Charte, qui traite des mesures que le Conseil de sécurité peut prendre contre la volonté d'un gouvernement pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales. Les actions pour lesquelles la force de réserve danoise est prévue sont des actions qui seraient entreprises en vertu du Chapitre VI de la Charte, qui traite du règlement pacifique des différends. Cela implique que le pays où cette force pourra être utilisée aura accepté l'opération des Nations Unies et notre participation à cette opération.

169. Le Gouvernement danois a étudié avec beaucoup d'attention le mémoire du Gouvernement de l'URSS concernant certaines mesures de nature à renforcer l'efficacité de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales [A/5721].

170. Le Danemark serait parmi les pays les plus heureux de voir un jour les Etats Membres des Nations Unies, et en tout premier lieu les membres du Conseil de sécurité, parvenir à un accord sur un objectif commun en politique mondiale et, pour atteindre cet objectif, fournir aux Nations Unies le pouvoir réel qu'envisage le Chapitre VII de la Charte. Dans ce cas, nous serions tout prêts à accepter, dans l'intérêt de l'ordre public international, les restrictions qu'il serait nécessaire d'imposer à notre liberté d'action sur le plan international. En attendant qu'il en soit ainsi, nous devons nous contenter d'un pis-aller, la politique étant l'art du possible.

171. Le Danemark, cette année encore, a eu l'honneur de siéger au Comité des Vingt-Quatre sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Nous avons pu ainsi observer de près les événements et apporter notre modeste contribution à cette très importante tendance de l'évolution mondiale actuelle. Le Gouvernement danois espère avoir démontré, au cours des travaux du Comité, qu'il appuie sincèrement et sans réserve les principes fondamentaux de l'autodétermination.

172. L'attitude générale de mon gouvernement sur les questions qui sont les séquelles du passé colonial a été, d'une manière générale, d'encourager la coopération entre les Nations Unies et les parties intéressées. Nous sommes heureux de constater que cette politique a porté des fruits dans la plupart des cas, bien qu'il reste encore, assurément, quelques problèmes difficiles à résoudre. Nous sommes persuadés que le processus d'émancipation, vu sa nature, ne cessera que lorsque tous les pays et tous les peuples seront libérés de la domination d'autres pays ou peuples, quelque forme qu'elle revête. Nous espérons que tous les Membres des Nations Unies coopéreront à cette œuvre avec dévouement et d'une manière ordonnée, afin que l'histoire de notre époque, le jour où elle sera écrite, puisse dire que, par ses efforts, notre génération est parvenue à créer une

communauté internationale entièrement composée de nations et de peuples vraiment indépendants et souverains.

173. Nous ne pouvons, cependant, négliger un problème qui jette une ombre sinistre sur le continent africain et sur toute la scène internationale: le problème de la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain. L'ordre de choses qui règne dans ce pays continue de préoccuper vivement le Danemark. Nous regrettons profondément que le Gouvernement sud-africain s'obstine sans vergogne et systématiquement à dénier à la grande majorité de la population la jouissance des droits de l'homme. Il continue à ne tenir aucun compte des nombreux appels que lui ont adressés les plus hautes instances des Nations Unies et à faire fi de l'opinion publique mondiale.

174. L'échec de cette politique est démontré par le fait que le Gouvernement sud-africain recourt de plus en plus à la peine de mort ou à de longues peines de prison pour réprimer les activités d'opposition. Il semble que le Gouvernement sud-africain ne se rende pas compte, ou ne veuille pas se rendre compte, combien dangereuse est sa façon de gouverner une population multiraciale. Pour la grande majorité de l'humanité, il est navrant et alarmant de voir le Gouvernement sud-africain s'obstiner ainsi, malgré l'aggravation constante de la situation intérieure, dans sa politique d'apartheid, qui est contraire aux buts qu'il prétend être les siens et qui peut avoir, en fin de compte, les conséquences les plus graves.

175. Tous ceux qui, depuis des années, observent la façon dont l'opinion mondiale réagit devant la politique d'apartheid ne peuvent manquer de remarquer un raidissement très net de l'opposition à cette politique.

176. Une mesure importante qu'ont prise les Nations Unies a été la création par le Conseil de sécurité d'un comité d'experts chargé d'étudier la possibilité, l'efficacité et les incidences des mesures que le Conseil pourrait prendre, selon qu'il conviendra, aux termes de la Charte des Nations Unies. Le Gouvernement danois approuve sans réserve cette décision du Conseil de sécurité, et nous sommes certains que le rapport du comité constituera une contribution utile et positive à la lutte contre l'apartheid.

177. Nous voyons ainsi certains événements se dessiner. Nous devons tous, grands et petits pays de tous les continents, et si graves que soient à nos yeux les aspects politiques, économiques et humains du problème de l'apartheid, nous rendre compte qu'il faudra de la sagesse, de l'énergie et de l'imagination pour espérer pouvoir éviter un dénouement brutal du problème et lui trouver une solution reposant sur la compréhension mutuelle et rétablissant dans leurs droits et leur dignité tous les êtres humains d'Afrique du Sud. A cet égard, je tiens à dire que, pour favoriser une telle solution, le Gouvernement danois sera disposé à prendre toutes les mesures que prescriront les décisions légitimes des Nations Unies.

178. La présente session de l'Assemblée générale a lieu après l'un des événements les plus importants qui soient survenus aux Nations Unies en matière de coopération économique. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est tenue cette année, a été la plus grande conférence

économique qui se soit tenue depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Un large accord y a été réalisé sur des problèmes économiques mondiaux présentant une extrême importance pour toutes les nations.

179. Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, nous savions tous ce qui serait en jeu à la Conférence sur le commerce et le développement non seulement pour les pays en voie de développement, mais du point de vue de toute la coopération entre les Membres des Nations Unies. Il est donc très réconfortant que la Conférence ait abouti à un rapport adopté à l'unanimité et à un acte final signé par tous les pays représentés.

180. Etant donné que cette conférence a demandé à l'unanimité que soit créée, en tant qu'organe permanent de l'Assemblée générale, une conférence du commerce et du développement, le Danemark espère que d'utiles discussions commenceront à avoir lieu à une date prochaine au Conseil du commerce et du développement. Cet espoir est renforcé par le fait qu'il a été recommandé à l'unanimité de créer un comité spécial de conciliation. Les recommandations, adoptées à l'unanimité par la Conférence, sur les mesures requises en matière de commerce et d'assistance technique retiennent constamment l'attention du Gouvernement danois. Nous entendons favoriser l'adoption des mesures les plus étendues possibles sur lesquelles un accord international puisse se faire et participer à leur application.

181. Les pays industrialisés se sont rendu compte que les efforts en vue d'une pleine utilisation des ressources humaines et matérielles des pays en voie de développement doivent être poursuivis, en étant soutenus de trois manières.

182. Premièrement, les pays industrialisés doivent offrir à la fois une assistance technique et une aide au développement.

183. Deuxièmement, les pays en voie de développement doivent recevoir les capitaux nécessaires pour l'exécution de leurs programmes de développement.

184. Troisièmement, et ce n'est pas là le moins important, les pays industrialisés doivent faciliter la commercialisation des produits exportés par les pays en voie de développement.

185. Une expansion, dans des conditions plus favorables, des exportations des pays en voie de développement est le premier grand moyen de permettre à ces pays de tirer le meilleur parti possible de leurs ressources et, par conséquent, de favoriser le plus efficacement leur développement économique. Il faut trouver des débouchés tant pour les matières premières que pour les produits manufacturés des pays en voie de développement. Des échanges commerciaux élargis sont nécessaires pour que l'assistance technique et financière donne les résultats escomptés.

186. Le Danemark continuera à s'efforcer de faire éliminer tous les obstacles au commerce des matières premières. A cette fin, nous sommes prêts à participer à des négociations en vue d'accords internationaux destinés à stabiliser les prix, sur les marchés mondiaux, des matières premières dont l'exportation est d'une importance primordiale pour les pays en voie de développement. Nous coopérerons

aussi à l'adoption de réductions importantes sur les droits de douane frappant les articles industriels des pays en voie de développement.

187. La position déclarée du Danemark à l'égard de la "négociation Kennedy" est que les négociations sur les tarifs douaniers et le commerce doivent porter sur toutes les marchandises. Nous n'avons donc présenté aucune liste d'exceptions. A la Conférence sur le commerce et le développement, nous nous sommes prononcés en faveur de l'idée selon laquelle, dans le cadre des efforts multilatéraux visant à réduire les tarifs douaniers, des réductions supplémentaires devraient être décidées au profit de tous les pays en voie de développement qui sont parties au GATT.

188. La Conférence qui a eu lieu sera certainement considérée, dans l'histoire, comme le point de départ d'une ère nouvelle en matière de coopération économique internationale. Dans les délibérations de la Conférence, l'une des idées qui m'ont paru particulièrement importantes est que l'un des moyens que nous avons de favoriser l'expansion des exportations des pays en voie de développement est d'éliminer ou du moins de réduire les droits de douane frappant les produits industriels de ces pays. Selon les conceptions du XIXème siècle, les droits de douane visent à protéger les produits nationaux contre la concurrence étrangère. Une idée nouvelle se fait jour maintenant en matière de réglementation douanière: c'est de la concevoir de façon que les exportations des pays en voie de développement se trouvent facilitées et non entravées. Le but assigné à cette réglementation est ainsi inversé: au lieu d'être, comme auparavant, d'aider les producteurs nationaux à lutter contre la concurrence étrangère, il est maintenant, en notre XXème siècle, âge de l'interdépendance politique et économique, d'encourager les producteurs des pays en voie de développement à lutter contre cette concurrence.

189. Mon pays espère fermement que, pendant ou après la "négociation Kennedy", les pays industrialisés prendront des mesures pour admettre en franchise de droits tous les produits industriels des pays en voie de développement. Cependant, une telle décision dérogeant au principe de la nation la plus favorisée ne devrait constituer, vu ce que j'ai déjà dit, qu'une mesure temporaire précédant l'élimination — que nous souhaitons voir s'effectuer — de tous les obstacles au commerce international.

190. Un grand progrès sera peut-être enregistré, l'an prochain, dans les efforts visant à assurer de meilleurs débouchés, dans les pays industrialisés, aux produits des pays en voie de développement. Les parties contractantes du GATT viennent d'adopter un projet de nouveau chapitre pour cet accord, qui contient des dispositions à l'avantage des pays en voie de développement. Aux termes de ces dispositions, les pays industrialisés s'engagent à importer dans les meilleures conditions possible les produits présentant un intérêt particulier pour les pays en voie de développement.

191. Nos organisations internationales ont de grandes tâches à accomplir. Les pays en voie de développement ont demandé aux pays industrialisés de coopérer

avec eux pour la solution de leurs problèmes, qui sont des problèmes d'un intérêt mondial.

192. Le Gouvernement danois est favorable à cette requête, envisageant à la lumière de la propre expérience du Danemark la coopération qui est ainsi demandée. Le degré de stabilité sociale que nous avons atteint dans mon pays a été rendu possible par l'élimination continue des barrières à l'intérieur de notre propre société. Il a fallu pour cela beaucoup de temps et c'est une tâche qui ne peut ni ne doit être interrompue. Nous comprenons que nous ne pouvons espérer la voir se poursuivre dans notre pays sans accepter que le même principe soit appliqué dans le monde entier. Ce n'est que de cette manière que pourra s'effectuer l'épanouissement des pays en voie de développement si riches en ressources humaines et matérielles.

193. Le processus de décolonisation et l'assurance de l'autodétermination et de la liberté politique, d'une part, l'élargissement de la coopération économique et l'élimination des obstacles au libre mouvement des marchandises, d'autre part, constituent deux aspects d'une seule et même entreprise. L'autodétermination et la liberté politique n'ont que peu de valeur sans de solides bases économiques. Les droits de l'homme et l'égalité politique n'ont que peu de sens là où règnent la faim et la pauvreté.

194. On peut dire que nos efforts en matière de décolonisation ont été vraiment couronnés de succès, mais il y a encore beaucoup à faire pour égaliser et élever les niveaux de vie. C'est là, maintenant, la rude tâche à mener à bien. Ce n'est que par des efforts incessants sur ces deux fronts que nous pourrions réaliser le grand objectif de notre organisation, la sauvegarde de la paix.

195. Aujourd'hui, le choix entre la paix et la guerre semble être un choix entre la survie de l'humanité et son anéantissement. Nous devons donc, dans tous nos efforts, avoir constamment en vue la sauvegarde de la paix et l'encouragement à la compréhension mutuelle. Puisse l'Assemblée générale servir ces nobles fins!

196. Le **PRESIDENT** [traduit de l'anglais]: Je donne maintenant la parole au représentant de l'Irak, pour l'exercice de son droit de réponse.

197. **M. PACHACHI (Irak)** [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, ma délégation aura une autre occasion de vous présenter ses chaleureuses félicitations pour votre brillante élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée.

198. Je prends maintenant la parole pour exercer mon droit de réponse et faire quelques brèves observations sur certaines des déclarations du représentant d'Israël, M. Eban. La plupart des représentants ici présents ont dû être frappés par le fait que, dans la dernière partie de sa déclaration, qui concernait la position d'Israël au Moyen-Orient, M. Eban n'a pas mentionné une seule fois la Palestine et son peuple. Cette omission délibérée montre bien à quel point les arguments et protestations du représentant d'Israël sont creux. Il a posé une série de questions pour y répondre lui-même par la conclusion stupéfiante que la communauté mondiale est tenue de ratifier les

résultats de l'agression et des illégalités d'Israël. A mon tour, je voudrais poser une série de questions différentes, qui, je pense, sont bien plus fondamentales, pertinentes et pleines de sens pour notre organisation et du point de vue de la Charte sur laquelle elle est fondée.

199. Voici ce que je voudrais dire. Si l'Organisation des Nations Unies défend la justice, si elle est fidèle à la Charte, si elle respecte le droit de chaque peuple à l'autodétermination, si elle reconnaît le droit qu'a chaque peuple à sa patrie, si elle rejette toutes conditions créées par la force et l'agression, alors les droits du peuple de Palestine doivent être respectés et défendus et la grave injustice qui lui a été faite doit être réparée.

200. M. Eban, en parlant d'Israël, a demandé que ces principes soient abandonnés. Ma réponse est que ces nobles principes ont été malheureusement trahis, il y a 16 ans, dans le cas des Arabes de Palestine, et c'est pourquoi M. Eban peut siéger aujourd'hui dans cette salle, alors que le peuple du pays que les forces israéliennes ont occupé languit lamentablement dans des camps de réfugiés des Nations Unies.

201. M. Eban a ensuite parlé des pays arabes, qui, bien qu'ayant de vastes territoires et des millions d'habitants, contesteraient ce qu'il a appelé le tout petit "coin" de terre d'Israël. Ma réponse est que, pour ses habitants légitimes, ce petit coin de Palestine est la terre la plus chérie qui soit au monde. Les Arabes de Palestine sont liés, physiquement et spirituellement, à cette terre d'une manière plus forte et plus continue que ceux qui professent la foi juive, dont la majorité, incidemment, vivent aujourd'hui à l'extérieur des limites de la Palestine occupée, en tant que ressortissants de leurs pays respectifs de naissance ou de résidence. Mais aujourd'hui M. Eban s'est arrogé le droit de parler en leur nom, alors que leurs vrais représentants, les représentants des pays dont ils sont des citoyens, siègent ici parmi nous.

202. Les protestations d'intentions pacifiques d'Israël ne peuvent paraître que vides et insincères lorsqu'elles sont examinées à la lumière de faits criants comme les suivants: cinq condamnations sans équivoque par le Conseil de sécurité des Nations Unies, l'indignation qu'a causée à des millions de personnes dans le monde entier, en 1956, l'agression préméditée contre l'Egypte, les attaques répétées et continuelles contre des villages sans défense à travers les lignes d'armistice, attaques qui, aujourd'hui même, retiennent l'attention du Conseil de sécurité.

203. Ma délégation aura l'occasion d'exposer plus en détail notre position sur ce problème de la Palestine et sur la tragédie de son peuple. Plus de 16 ans après avoir été expulsé de sa patrie, le peuple de Palestine réclame de vous la justice qui lui a été déniée et le rétablissement des droits dont il a été dépouillé en violation des nobles principes inscrits dans la Charte et révévés par l'humanité tout entière. Le peuple de Palestine attend de voir si l'Organisation des Nations Unies sacrifiera ces idéaux sur l'autel de l'opportunisme ou répondra aux espoirs que l'humanité a placés en elle. C'est là l'épreuve décisive que nous avons tous à affronter.

La séance est levée à 13 h 10.